



17 SEP. 2021

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du 14 septembre 2021

PRESENTS : G.GALLUZZO – Président-Bourgmestre
B.OSSELAER, Ph. D'HOLLANDER, Ch. BRUYERE, G.
AUGELLO et S. MENGONI – Echevins
M. SICILIANO, Président du CPAS entre en séance au point 44
C. FEVRIER, Secrétaire
EXCUSES : L.BOULANGER, Directrice générale.

Point 15 : Renseignement urbanistique relatif à un bien sis rue du Château, 3 à 6140 Fontaine-l'Evêque

Le Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial ;

Vu la demande du SPW- Département des comités d'acquisition, datée du 16/08/2021 portant la référence "DG 272-52022/228/1-BVa" relative à un bien sis rue d Château, 3 à 6140 Fontaine-l'Evêque ;

Considérant que le bien appartient actuellement à la Ville de Fontaine-l'Evêque ;

Considérant les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

"Le bien en cause :

- *Est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10.09.1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;*
- *Bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;*
- *Est raccordable à l'égout ;*
- *Est situé dans le périmètre de la zone protégée du centre ville approuvé le 30/08/2006 et zone de rénovation urbaine approuvé le 16/12/1996 ;*
- *Est situé en zone de prévention éloignée de captage « Ermitage » ;*
- *Est visé à la carte archéologique (les avis de la CRMSF, AWAP et SPW seront sollicités pour tous les actes soumis à permis d'urbanisme pour lesquels il y a modification du relief du sol et du sous-sol) ;*
- *N'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 ;*
- *N'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 ;*
- *N'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans" ;*

Considérant qu'aucune infraction urbanistique n'est recensée pour le bien concerné ; que toutefois, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune autre vérification n'est réalisée pour contrôler la conformité du bien ; que seule une visite de nos services, en présence du propriétaire, peut attester qu'aucune infraction ne grève le bien ; que dès lors, la responsabilité de la Ville ne peut être engagée si une infraction était révélée ;

Considérant que ce renseignement urbanistique a été rédigé selon les informations récoltées sur le portail cartographique de la Région Wallonne ainsi que sur l'ensemble des cartes mises à disposition par cette dernière ;

Considérant que la Ville de FONTAINE-L'EVEQUE ne peut être tenue responsable d'une erreur éventuelle dans ces références cartographiques ;

Considérant qu'en ce qui concerne l'occupation en sous-sol, nous invitons à consulter le site suivant : www.klim-cicc.be ;

Considérant que, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020, ce type de renseignement fait l'objet d'une facturation de 70 € représentant les frais de recherche (facture annexée à la présente) ;

Considérant que le présent renseignement urbanistique est référencé **TVCV_URBA_NOT_347_2021_MD** ;

DECIDE :

Article 1er : De délivrer les renseignements urbanistiques précités au SPW- Département des comités d'acquisition.

Article 2ème : La présente délibération sera transmise au SPW- Département des comités d'acquisition et aux Services concernés.

En séance à Fontaine-l'Evêque, date que dessus.

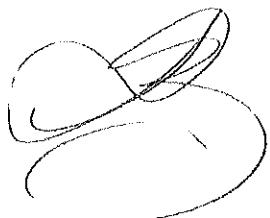
Par le Collège Communal :

Le secrétaire,
(s) Christophe FEVRIER

Le président,
(s) Gianni GALLUZZO

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,



(s) Laurence BOULANGER

Le Bourgmestre,



(s) Gianni GALLUZZO

